

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de médecin – conseil technique en santé publique à la direction santé publique**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction santé publique, un emploi de médecin – conseil technique en santé publique, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Participer à l'élaboration des outils et méthodes au service de la politique publique de santé métropolitaine
- Assurer en collaboration directe avec le directeur, avec l'équipe de direction, la mise en oeuvre des orientations stratégiques en matière de santé publique, de prévention et de promotion de la santé,
- Concevoir et mettre en oeuvre des projets de santé publique, de promotion et de prévention sur le territoire métropolitain en lien avec les communes,
- Soutenir la mise en place et accompagner les dispositifs territorialisés en santé (projet local en santé, contrat local en santé métropolitaine, conseil local en santé mentale...),
- Oeuvrer pour la réduction des inégalités territoriales et sociales d'accès à l'offre de soins en concevant et en accompagnant les dispositifs d'ancrage des médecins et des professionnels de santé sur le territoire métropolitain,
- Accompagner l'innovation et la recherche pour améliorer la prise en charge de la population.

- Contribuer à la structuration de la politique publique santé des populations de la Ville de Nantes, à sa mise en oeuvre et à son évaluation
- Assurer un rôle d'interface et favoriser la coopération des parties prenantes
- Auprès du directeur et avec l'équipe de direction, conseiller, préparer les arbitrages techniques et politiques,
- Participer à l'animation et la coordination des acteurs administratifs et techniques, partenaires internes et externes de la collectivité,
- Accompagner le pilotage de projets transversaux, complexes, dont la direction a la charge ou dont elle est partie prenante,
- Accompagner et appuyer l'équipe de direction dans le pilotage, l'animation et la mise en oeuvre des dispositifs de la politique santé publique métropolitaine et de la ville de Nantes,
- Suivre l'engagement de la direction dans les contractualisations dans lesquelles Nantes Métropole et la ville de Nantes sont engagées.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de médecin – conseil technique en santé publique à la direction santé publique est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des médecins territoriaux, à savoir au minimum indice brut 813 et au maximum indice brut HEA3, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

16 Avril 2024

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Affichage au  
29/04/2024

Mise en ligne le  
02/05/2024